

Lettre d'information du Syndicat de Copropriété du Bois Persan

Rédaction ⇨
Isabelle HARLE, Syndic
et
Serge GOUT, Président du
Conseil Syndical.

Diffusion ⇨
manuelle dans les boîtes aux
lettres + courrier ou courriel
aux Copropriétaires non-
résidents



APPEL DE FONDS

La quasi-totalité des copropriétaires s'est acquitté de sa cote part des charges communes pour le second semestre. Merci !

Commissions existantes

Immeuble
Espaces verts
Finances
Préparation AG
Communication
Règlements
Voierie / réseaux
Accueil des nouveaux

Octobre 2009 - Numéro 10 - boispersan@orange.fr - <http://leboispersan.free.fr>

Bien vivre ensemble au Bois Persan

Notre joli Bois Persan est parfois agité par ...des malentendus de voisinage. Certains veulent le silence, l'étude, la lecture, la musique, le repos, d'autres les jeux d'enfants, presque tous veulent y jardiner et certains y bricolent avec ardeur. Tous veulent la paix ou plutôt qu'on leur fiche la paix pour pouvoir faire ce qu'ils aiment. Oui mais voilà : comment concilier silence et tranquillité avec, tondeuses, scies électriques et cris d'enfants ? Non, ce n'est pas simple. A moins que.... les uns soient discrets, les autres tolérants.... Ou encore mieux : que tous soient discrets et tous tolérants.

Règle N°1 : Ne pas penser que son goût est forcément meilleur que celui du voisin et éviter absolument de vouloir le lui imposer à tout prix.

Règle N°2 Ne pas hésiter à demander gentiment à ceux qui nous gênent d'être plus discrets sans pour autant vouloir les réduire au silence complet.

Règle N°3 : Eviter les insultes et surtout les noms d'oiseaux : nos pies, merles et passereaux risquent de le prendre mal...

Bien sûr des horaires sont établis par la Mairie d'Orsay pour respecter les plages de repos, en semaine, en fin de semaine et il faut les respecter mais ils n'arrangent rien si on n'est pas bienveillant et résolument respectueux d'autrui.

Enfin, et ce n'est pas sans importance, il faut se rappeler que Le Bois Persan est un lieu de résidence, comme son nom l'indique. Il n'est donc ni un terrain de jeu, ni une maison de retraite. Entre les deux, sachons y vivre ensemble, et y vivre en paix !

Hugues André, Conseiller Syndical

Horaires et bruits

Extrait du règlement de la Ville d'Orsay :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils à moteur thermique ou électrique, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Encombrants

Nous rappelons que le service des Encombrants ne prend pas les déchets toxiques (peintures, produits phytosanitaires) à porter directement au SIOM de Courtaboeuf ou au Centre Technique d'Orsay (derrière FLY), ni) ni les gravats, à porter au SIOM. Les pneus, huiles de vidange et batteries doivent être déposés dans un garage.

Parties communes – informations brèves

- Le chantier de ravalement de l'immeuble a pris beaucoup de retard, mais la qualité des travaux a été étroitement surveillée par Edwige Dacquay, Stéphane Floquet et les copropriétaires sollicités pour donner leur avis. Les finitions sont en cours, et l'entreprise reconnaît la légitimité des pénalités de retard.
- L'évacuation des eaux usées semble régulièrement encombrée par des matières grasses accumulées. Nous rappelons aux copropriétaires et aux locataires que l'évacuation des eaux usées n'est pas adaptée à l'évacuation de matières grasses de cuisine en grande quantité. Un effort de chacun est nécessaire.